

Ecole

École élémentaire Dannenberger - SOUFFELWEYERSHEIM

I. PREVENTION

| | Modalités, instances mobilisées, personnes ressources, documents ressources |
|---|--|
| Explicitation du harcèlement aux élèves | Intervention de la Brigade Territoriale de l'Eurométropole pour les CM. Affichage à destination des élèves, des parents. |
| Actions d'information à destination des parents | Inscription dans le règlement intérieur. Informations en réunions de rentrée. Affichage extérieur et sur le blog de l'école. Présentation au Conseil d'École |
| Participation à des temps forts | Participation à la journée « Non au harcèlement » Participation au « Safer Internet Day » |
| Dispense de 10 heures d'apprentissage aux élèves du CP au CM2. | Intervention de l'infirmière scolaire dans chaque classe. Utilisation des outils Eduscol Visionnage des vidéos de sensibilisation (gagnants des concours « Non au harcèlement » années antérieures) Programmation d'école, 2h par période |

II. DETECTION

| | Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources |
|---|--|
| Sensibilisation de la communauté éducative à la détection | Informations par affichage et blog Réunion d'information publique à prévoir avec le conseil périscolaire Enseignants ressources désignés sur chaque bâtiment Directeur de l'école personne ressource de circonscription |
| Rédaction d'un protocole d'intervention et de prise en charge des situations | Protocole d'intervention rédigé et transmis à l'équipe enseignante |
| Participation à des temps forts | Participation à la journée « Non au harcèlement » Participation au « Safer Internet Day » |

III. TRAITEMENT DES FAITS

| | Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources |
|--|---|
| <i>Orientation des cibles, témoins et intimidateurs</i> | <p>Appui sur le protocole de prise en compte, d'intervention et de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Information de l'élève en souffrance remontée au directeur- le directeur informe l'équipe du pôle ressource de circonscription- analyse de la situation <p>Mise en place de la MPP (méthode de la préoccupation partagée)</p> <ul style="list-style-type: none">- le directeur mène les entretiens des cibles- une personne désignée par l'équipe du pôle ressource mène les entretiens avec les intimidateurs- entretiens avec les parents de l'élève ciblé par le directeur. <p>Si besoin, intervention de la psychologue scolaire, ou de l'équipe académique de lutte contre le harcèlement scolaire.</p> <p>Si la situation persiste, convocation d'une équipe éducative élargie en présence de l'Inspectrice de circonscription, qui peut prononcer une mesure d'exclusion temporaire, voire définitive.</p> |

Document communiqué aux personnels de l'école le **17 octobre 2024**

Document communiqué aux parents en conseil d'école le **17 octobre 2024**